

Arrêté fédéral approuvant le rapport du Conseil des EPF sur la période de prestations 2004–2007

du 3 mars 2009

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le rapport du Conseil des EPF d'août 2008¹,
arrête:*

Art. 1

Le rapport du Conseil des EPF sur la période de prestations 2004–2007 est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 11 décembre 2008

Le président: Alain Berset
Le secrétaire: Philippe Schwab

Conseil national, 3 mars 2009

La présidente: Chiara Simoneschi-Cortesi
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

¹ Non publié dans la FF.

